

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 mars 2026

Nombre de Conseillers : 19 L'an deux mille vingt-six, le 28 mars, le Conseil Municipal
Présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du
Votants : 19 Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Turek, doyen.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Madame MARTIN Paola, Madame MARCEROU Lénéaïc, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MILLET Anne-Charlotte, Madame MULLER Cécile, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Monsieur LINGRAND Bernard (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-06 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres, il est proposé au conseil municipal la création de 5 postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : APPROUVER** la création de 5 postes d'adjoints ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28/03/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

